

# AXA WORLD FUNDS

(Ci-après « Sicav »)  
Une Société d'Investissement à Capital Variable de Droit Luxembourgeois

Siège : 49, avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Registre des Sociétés : Luxembourg, B-63.116

Le 25 mars 2015

**CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET EXIGE VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.**  
**EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN PROFESSIONNEL.**

Chers Actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous informer que les membres du conseil d'administration de la Sicav (ci-après les « Administrateurs ») ont décidé d'apporter des modifications au prospectus et à l'ensemble de ses annexes relatives aux compartiments, et ce dans le but de veiller au mieux à la protection de vos intérêts en tant qu'actionnaires de la Sicav.

### **Réalignement de la valeur nette d'inventaire**

Les Administrateurs ont décidé, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, de réduire le cycle de règlement des souscriptions, rachats et conversions. Cela signifie que, pour l'ensemble des compartiments qui, habituellement, calculent la VNI le Jour d'évaluation suivant la date à laquelle l'ordre est placé par les investisseurs (cours inconnu), la date de négociation dudit ordre sera alignée, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, sur la date à laquelle l'ordre est placé. Pour tous les autres compartiments qui, habituellement, calculent la VNI au deuxième Jour d'évaluation suivant la date à laquelle l'ordre est placé par les investisseurs (cours super-inconnu), la date de négociation dudit ordre sera, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, le Jour d'évaluation suivant immédiatement la date à laquelle l'ordre est placé.

Les Administrateurs ont également décidé que les ordres de souscription, de rachat et de conversion au sein des compartiments AXA World Funds-Global Emerging Markets Bonds, AXA World Funds-Emerging Markets Short Duration Bonds et AXA World Funds-US Libor Plus seront traités à cours super-inconnu à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015. Ce changement a été décidé afin (i) de prendre en compte l'exposition d'AXA World Funds-Global Emerging Markets Bonds et AXA World Funds-Emerging Markets Short Duration Bonds aux marchés asiatiques, clôturés avant la mi-journée (CET) (ii) d'assurer une valorisation précise des actifs d'AXA World Funds-US Libor Plus. En conséquence, la date de négociation des ordres pour ces compartiments restera le Jour d'évaluation suivant immédiatement la date à laquelle l'ordre est placé.

Suite au réalignement de la valeur nette d'inventaire, les Administrateurs ont décidé de modifier les définitions correspondantes du glossaire et les sections correspondantes du prospectus ainsi que la section relative aux procédures de souscription, de rachat et de conversion dans toutes les annexes du prospectus.

Le prospectus mis à jour conformément aux présentes est disponible au siège social de la Sicav.

À l'attention des actionnaires belges : lorsqu'un rachat sans frais est proposé (impôts éventuels exclus) aux actionnaires du compartiment concerné, la demande de rachat doit être effectuée auprès du service financier situé en Belgique : AXA Bank Europe S.A., 25 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles.

Les documents suivants sont disponibles gratuitement sur le site internet [www.axa-im.be](http://www.axa-im.be) et auprès du service financier situé en Belgique : AXA Bank Europe S.A., 25 boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles:

- Le prospectus actuel, mis à jour conformément aux modifications ci-dessus, en langue française et anglaise
- Les statuts en langue anglaise
- Les documents d'information clé pour l'investisseur en langue française, néerlandaise et anglaise
- Les rapports annuels et semi-annuels en langue française, néerlandaise et anglaise

Actionnaires belges, veuillez noter que les actions de catégorie I ne sont pas ouvertes à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée dans les journaux belges à diffusion nationale suivants : De Tijd et L'Echo. La VNI est également disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA » : <http://www.beama.be>).

Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 25%.

Le document d'information clé pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration  
AXA World Funds